

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Côtes-d'Armor

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2024T1125

Portant réglementation de la circulation sur
les D11 et D132
communes de LE VIEUX-MARCHÉ, PLOUARET et PLOUBEZRE
en et hors agglomération

Monsieur le Président du Conseil départemental des Côtes-d'Armor,
Madame la Maire de Plouaret,
Monsieur le Maire du Vieux-Marché,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et suivants et L. 3221-4,

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription, et le livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire,

Vu l'arrêté en date du 02/04/2024 portant délégation de signature à Mme Emmanuelle Hourcq, Directrice de la Maison du Département de Lannion, à M. Erwan Dubouays de la Bégassière, chef de l'Agence technique départementale, et à Mme Nathalie Prigent, son adjointe,

Vu la demande de Bretagne Ladies Tour en date du 24/04/2024,

Vu l'avis favorable du Maire de Pluzunet, le 15/05/2024

Vu l'avis favorable du Maire de Ploumilliau, le 17/05/2024

Considérant que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation le 24/05/2024, sur les D11 et D132 communes de LE VIEUX-MARCHÉ, PLOUARET et PLOUBEZRE, aux abords et au droit de la manifestation, pendant l'organisation d'une course cycliste,

ARRÊTENT

article 1 : Le 24/05/2024 de 8h à 20h, les prescriptions suivantes s'appliquent sur les D11 du PR 24+0619 au PR 25+2173 (LE VIEUX-MARCHÉ, PLOUARET et PLOUBEZRE) situés en et hors agglomération et D132 du PR 1+0000 au PR 1+3975 (LE VIEUX-MARCHÉ et PLOUARET) situés en et hors agglomération.

La circulation des véhicules est interdite.

Maintien de la circulation pour les véhicules de secours, quand la situation le permet.

De 8h à 20h sur la RD11 dans le sens Ploubezre à Plouaret

De 12h à 20h sur la RD11 dans le sens Plouaret à Ploubezre

De 14h à 20h sur la RD132

DÉVIATION

Le 24/05/2024, une déviation est mise en place pour tous les véhicules en déplacement de transit et de proximité. Les usagers emprunteront, suivant leur provenance, les itinéraires de déviation suivants :

Pour accès à Plouaret déviation par :

- RD30 en direction de Ploumilliau
- RD88 en direction de Plouaret

Pour accès à Vieux Marché déviation par :

- RD30 en direction de Pluzunet
- RD33 en direction de Trégrom
- RD32 en direction de Vieux Marché

article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'Agence Technique de Lannion.

article 3 : Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

article 5 : Madame la commandante du groupement de Gendarmerie et Madame la Directrice Générale des Services du Conseil départemental des Côtes-d'Armor sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à PLOUARET, le 26/04/2024
Le Maire de PLOUARET,
Annie BRAS-DENIS



Vu.
Avis favorable
le 15/5/2024

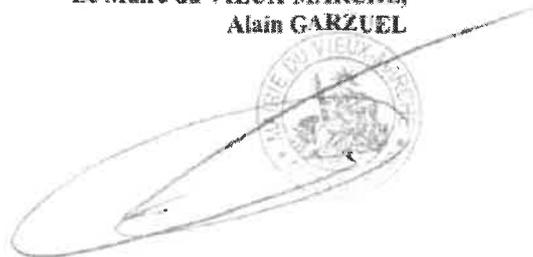
R. COORDIN, Maire
de PLUZONET



Fait à LANNION, le 16/05/2024
Le Président du Conseil départemental des Côtes-d'Armor,
Et par délégation
le chef de l'ATD de Lannion,
Erwan DUBOUAYS DE LA BÉGASSIÈRE

Signé électroniquement par : Erwan DUBOUAYS DE LA BÉGASSIÈRE
Date de signature : 16/05/2024
Qualité : MDDT - Agence Technique

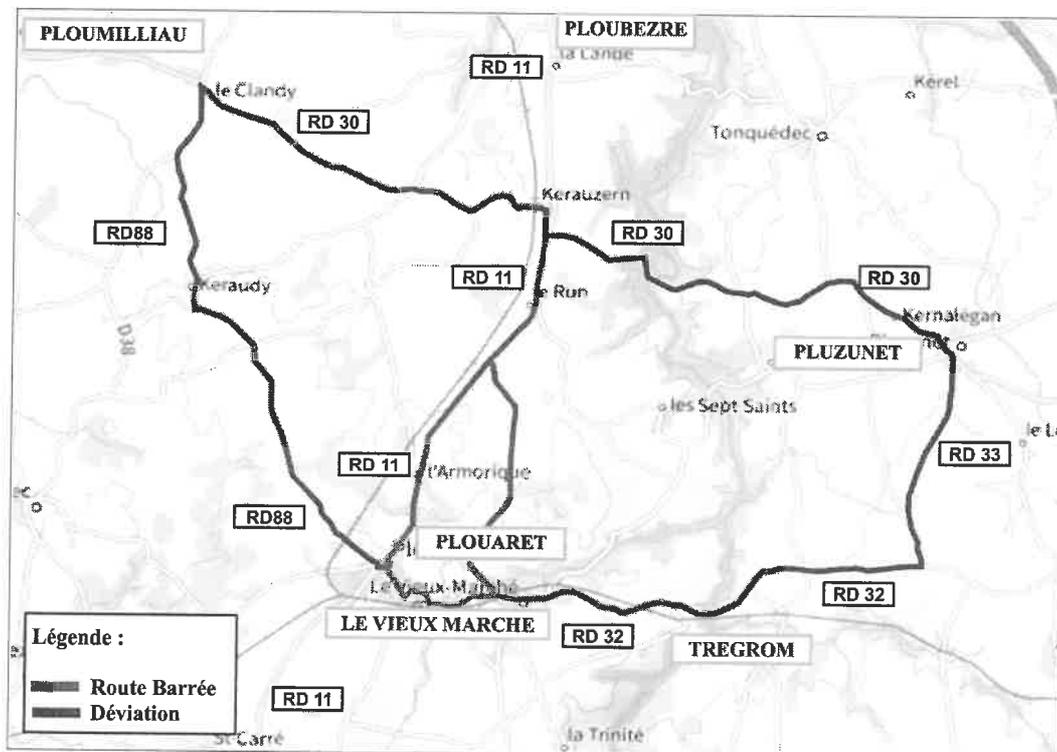
Fait à LE VIEUX-MARCHÉ, le 15/05/2024
Le Maire du VIEUX-MARCHÉ,
Alain GARZUEL





RD 11
Commune de PLOUARET
BRETAGNE LADIES TOUR 2024
Le 24 Mai 2024

Plan de déviation



RD 11
Commune de PLOUARET
BRETAGNE LADIES TOUR 2024
Le 24 Mai 2024

Plan de déviation centre bourg

